

DELIBERATION N° 03.02/2023

-----

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le SEPT FEVRIER, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/02/2023

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN – Brigitte HARLAUX - Florence LIENARD - Guy JATIVA - François LO PRESTI

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Isabelle HUBLART qui a donné procuration à J.M. Bernard

Mathilde POLACCI qui a donné procuration à D Lenne

Freddy SZYMCZAK qui a donné procuration à D. Bussignies

Florence LIENARD qui a donné procuration à B. Harlaux

*Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN*

**OBJET : Choix et attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'extension de l'école de l'Aunelle, bâtiment des maternels**

Après réception des offres conformément à la consultation MAPA qui a été effectuée sur la plateforme CDG596280, et après avoir entendu le rapport d'analyse, et la négociation qui a suivi, et enfin, les conclusions qui en découlent,

l'Assemblée décide, à l'unanimité, d'attribuer la maîtrise d'œuvre à CREDO ARCHITECTURE, BATECA et M3C pour un montant total de 36 818 € HT, soit 44 181.60 € TTC respectivement répartis entre les co-traitants :

CREDO ARCHITECTURE pour 24 646.90 € HT, 29 576.28 € TTC ;

BATECA pour 3 926.16 € HT, 4 711.39 € TTC ;

M3C pour 8 244.94 € HT, 9 893.92 € TTC ;

et autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer ce marché.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

Publié sur le site Internet le 10.02.2023  
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le  
09.02.2023 Numéro unique de  
télétransmission ID 059-215905597-  
20230207-230209\_D1038SD-DE

Le Secrétaire,  
Thomas HALLUIN



Le Maire,  
Bruno CELLIER